

Décision de ne pas délibérer sur des pétitions voulant obtenir des assemblées à Paris, en annexe de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décision de ne pas délibérer sur des pétitions voulant obtenir des assemblées à Paris, en annexe de la séance du 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 36;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17386_t1_0036_0000_11

Fichier pdf généré le 07/10/2019

nous avons en horreur toutes discussions faites hors de votre sein en matière de législation.

Vive la République et la Convention nationale, et périssent les traîtres, les conspirateurs, les intrigants et tous les coupables enfin de la même mort dont ils ont voulu frapper l'innocent.

DULOROV, *maire*, DUIN, *juge de paix*,
PAULMIER, *instituteur*,
PASSEVANT, *président*,
VASSEUR, *commandant*
et une cinquantaine de signatures.

La séance est levée à trois heures.

Signé, CAMBACÉRÈS, *président*;
A.P. LOZEAU, LAPORTE, PELET,
ESCHASSERIAUX, *jeune*,
BOISSY [d'ANGLAS],
Pierre GUYOMAR, *secrétaires* (108).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

57

La société populaire de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée, déclare qu'elle ne reconnaîtra jamais d'autre point central que la Convention même; la félicite d'avoir d'avoir remplacé la terreur par la justice, et l'assure

qu'elle saura terrasser l'aristocratie et le fédéralisme s'ils osaient reparaître (109).

58

Le citoyen Auzat [directeur des transports militaires de l'armée du Nord] (110) et son épouse, détenus à la Conciergerie, comme prévenus de complicité avec Robespierre, réfutent les calomnies dirigées contre eux. Ils prouvent que jamais ils n'ont partagé les opinions sanguinaires de ce monstre, et ils rejettent sur leur persécuteur Duhem tout l'odieux de la dénonciation. Leur pétition contient la note suivante :

Je suis arrêté à cause de mon épouse; mon épouse à cause de son père; son père et toute sa famille, pour avoir logé Robespierre. Si ce système continue, et que la chute d'un représentant entraîne l'arrestation de son hôte et de tous ses proches, pendant plusieurs mois, les députés peuvent se pourvoir de tentes, ou s'attendre à coucher au bivouac; car il y a tout lieu de croire qu'ils ne trouveront plus de logements.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (111).

59

L'Assemblée a terminé sa séance, en décrétant qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les pétitions tendentes à obtenir les assemblées des sections de Paris, les quintidis, et l'établissement de la municipalité de Paris (112).

(108) P.-V., XLVII, 79.

(109) *Moniteur*, XXII, 199.

(110) *Mess. Soir*, n° 782.

(111) *Gazette Fr.*, n° 1012; *Mess. Soir*, n° 782.

(112) *Gazette Fr.*, n° 1012.